

Image not found or type unknown



contravention pour vitesse excessive eu egard aux circonstances

Par **Youbyoub**, le **20/05/2019** à **15:19**

Arreté pour un contrôle papier le 06/05/2019 j'ai reçu le 14/05/2019 une contravention pour vitesse excessive eu egard aux circonstances.

Aucune des 11 circonstances figurants sur l'article R413-17 du Code de la Route ne figure sur la contravention, de plus, le numero de la départementale et le nom de la commune ne correspondent pas au lieu du contrôle.

Puis-je contesté la contravention ?

Merci d'avance pour votre réponse.